

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 4 AVR. 2024

OBJET :

Compte de gestion 2023 - Budget annexe
Assainissement

Nombre de conseillers :

En exercice : 29
Votants : 24

N° 2024.04.19

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 26 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.
Monsieur Sébastien AMBLARD est désigné secrétaire de séance

PRÉSENTS : Francis FAYARD, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Duilio NOVARO, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Thierry SANCHEZ, Alain COURTHIAL, Matthieu NIVOT, José MUNOZ ALVAREZ

REPRÉSENTÉS : Christiane LAMBERT (pouvoir à E. BERNARD), Dan VILLIOT (pouvoir à M. NIVOT), Fabien PLANET (pouvoir à T. SANCHEZ), Francine DAMBRINE (pouvoir E. DELPONT),

ABSENTS : Nathalie MANTONNIER, Christian CHABERT (Pouvoir à N. MANTONNIER), Anne-Lise VIALON, Nicolas COLOMB, Emmanuelle GIELLY (excusée)

Madame Evelyne BERNARD, Adjointe déléguée aux Finances et aux Ressources Humaines, rapporte qu'elle a procédé à l'examen du compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer et l'état des restes à recouvrer, et qu'elle s'est assurée que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Elle indique en conclusion que les résultats et écritures du Compte de Gestion de Madame la Comptable du Trésor sont en tous points conformes à ceux du Compte Administratif présenté par le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 19 Pour, 5 Abstentions et 2 Absences :

- 1°) **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne le Budget annexe de l'Assainissement ;
- 3°) **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

4°) VU la délibération du 27 mars 2023 approuvant les comptes administratifs 2022 et décidant l'affectation des résultats ;

- DÉCLARE que le compte de gestion du Budget annexe de l'Assainissement dressé pour l'exercice 2023 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Francis FAYARD



Le secrétaire de séance,

Sébastien AMBLARD

Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le - 4 AVR. 2024